

SUJET

DROIT DES AFFAIRES

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».*

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.

Sujet n°1

La procédure de sauvegarde judiciaire accélérée

Sujet n°2

Monsieur A. souhaite racheter le fonds de commerce de coiffure de Madame B. mais il craint qu'elle ne s'installe à proximité pour exercer à nouveau et récupérer sa clientèle.

1. Quelles sont les garanties d'acquisition du fonds de commerce pour M. A ? Doit-il prévoir une clause spécifique au contrat ?
2. Avec le fonds de commerce, sera cédé un bail commercial signé il y a trois ans. Monsieur A. se demande si le propriétaire peut récupérer ses locaux ou augmenter le loyer.

Vous répondrez à chacune des interrogations de Monsieur A. en analysant sa situation au regard de la réglementation en vigueur.